

MARDI 5 FÉVRIER 2019 – 18h00

Réunion à l'attention des parents et élèves de 3<sup>ème</sup>  
en présence de proviseurs de Lycées

Quelle 2<sup>nde</sup> après la 3<sup>ème</sup> ?

Quelles perspectives après le collège ?

## Année de 3<sup>ème</sup> et orientation

Votre enfant est en classe 3<sup>ème</sup>, c'est une année importante et la question de l'orientation est dorénavant posée de manière plus forte → La perspective de la poursuite des études après la 3<sup>e</sup> implique le fait d'opérer des choix pertinents.

Il convient de bien insister sur un point majeur :

*l'objectif n'est pas d'orienter les élèves, mais bien de leur permettre de s'orienter afin de suivre une formation en relation avec leurs souhaits (et les vôtres) et leurs résultats scolaires.*



## Orientation

### et Affectation... : 2 étapes distinctes

L'**orientation**, consiste à définir ce qu'un élève peut envisager comme poursuite d'étude en fonction de son projet et de ses résultats. Il s'agit de déterminer la meilleure voie pour réussir.

L'**affectation** : C'est le résultat de la demande d'orientation. Fin juin, l'ensemble des demandes formulées au niveau académique est examiné. Les vœux (cf fiche navette / Fiche dialogue) sont saisis sur une base informatique regroupant l'ensemble des demandes au niveau académique. Les élèves sont "affectés" en fonction du rang obtenu et calculé en fonction des résultats scolaires. Il peut arriver qu'un élève dont l'orientation a été acceptée en 2<sup>nde</sup> générale spécifique, ou bien professionnelle, ne soit pas affecté dans l'établissement demandé en raison de son classement. Il convient donc d'inscrire plusieurs vœux pour postuler dans des lycées proposant la même formation.

## CIO NANTES

34 RUE FRESCHÉ 44300 NANTES  
44300 NANTES - ☎ 02 20 94 00 12

Mme KAYAOGLU est notre **PsyEN** Conseillère d'orientation. Elle est présente au collège le lundi. Rendez-vous auprès du CPE au service Vie scolaire ☎ 02 28 07 93 00

*Quelle que soit l'orientation envisagée, les possibilités offertes après la 3<sup>ème</sup> permettent de nourrir une ambition personnelle forte, mais nécessitent un engagement effectif afin de réussir pleinement dans la filière choisie ou obtenue.*



**Les résultats** obtenus en 3<sup>ème</sup> constituent l'élément prépondérant pour accéder à des 2<sup>ndes</sup> **technologiques** (2<sup>ndes</sup> STL, ST2S, STAA arts appliqués...), **professionnelles** (2<sup>ndes</sup> professionnelles qu'il faut bien cibler) ou **spécifiques** (2<sup>ndes</sup> euro ou contingentées...) : des 2<sup>ndes</sup> pour lesquelles la **concurrence est vive** en raison du nombre important de candidats issus de l'ensemble du département. C'est une donnée à bien prendre en compte dans la définition du projet scolaire (plusieurs vœux à formuler...)

DANS LA VIE IL FAUT DES RÊVES  
DES PROJETS ET DES SOLUTIONS DE RECHANGÉ.



& En 2<sup>nde</sup> **générale** (Baccalauréat Général) dans la perspective d'études supérieures, les exigences en termes de travail et de résultats sont bien évidemment les mêmes pour réussir pleinement dans la perspective (→) d'études supérieures longues.

**La 2<sup>nd</sup>e est à la fois une classe de consolidation d'une culture commune à tous les élèves et une classe de détermination pour opérer des choix d'orientation éclairés en première.**

La classe de seconde Générale et Technologique comprend :

- des enseignements communs à tous les élèves.
- des enseignements optionnels.

### **☒ Enseignements communs**

**(Cf Bulletin Officiel n° 29 du 19 juillet 2018)**

Français :	4 h
Histoire - Géographie :	3 h
Langues vivantes <b>A</b> et <b>B</b> :	5 h 30
Sciences Économiques et Sociales :	1 h 30
Mathématiques :	4 h
Physique-chimie :	3 h
Sciences de la Vie et de la Terre :	1 h 30
Education Physique et Sportive :	2 h
Education Civique, Juridique et Sociale :	(18 heures annuelles)
Sciences Numériques et Technologie :	1 h 30
<b>Horaire total élève :</b>	<b>26 h 00</b>

**Et... organisé selon les besoins des élèves :**

- **Accompagnement Personnalisé**
- **Accompagnement au Choix de l'Orientation**
- **Heure de Vie de Classe**

### **☒ Enseignements optionnels // !! Offre différente selon établissements !!**

#### **1 enseignement général au choix parmi**

Langue vivante <b>C</b>	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Arts du cirque	6 h
Écologie-agronomie-territoires-développement durable (en Lycée Agricole)	3 h

#### **1 enseignement technologique au choix parmi**

Management et gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture – design	6 h
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (en Lycée Agricole)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (en Lycée Agricole)	3 h
Pratiques professionnelles (en Lycée Agricole)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

**L'offre d'enseignement peut varier selon les établissements.**

**👉 Il convient donc de bien se renseigner et... les Portes ouvertes proposées dans les lycées constituent véritablement des moments privilégiés pour vous informer.**

Pour information également...

↳ indication des **enseignements optionnels (classe de 2<sup>nde</sup>)** dans les lycées nantais // secteur Haut Gesvres

<b>Lycée Monge (Nantes)</b>	LVC Italien Sciences et Laboratoire – Sciences de l'ingénieur – Création et innovation technologique
<b>Lycée Appert (Orvault)</b>	Latin Sciences de l'ingénieur – Création et innovation technologique EPS
<b>Lycée Carcouet (Nantes)</b>	Sciences et Laboratoire – Management et Gestion – Santé et Social

**Mais aussi...**

<b>Lycée H. d'Estienne d'Orves (Carquefou)</b>	Latin / Santé et Social – Sciences de l'ingénieur
<b>Lycée Camus (Nantes)</b>	LVC Italien / Latin / Arts (Cinéma-Musique-Théâtre) / Management et Gestion
<b>Lycée Clemenceau (Nantes)</b>	LVC Arabe-Italien / Latin-Grec / Arts (Théâtre)
<b>Lycée J. Verne (Nantes)</b>	LVC Chinois / Arts (Arts Plastiques)
<b>Lycée Guist'hau (Nantes)</b>	LVC Espagnol / Latin-Grec / Arts (Arts Plastiques-Cinéma-Histoire des Arts)
<b>Lycée Livet (Nantes)</b>	Sciences et Laboratoire – Sciences de l'ingénieur – Création et innovation technologique Création et Culture Design
<b>Lycée La Colinière (Nantes)</b>	LVC Russe-Breton / Latin / Arts (Arts Plastiques-Théâtre) / Management et Gestion – Santé et Social EPS
<b>Lycée Mandela (Nantes)</b>	LVC Chinois-Portugais / Arts (Musique) / Management et Gestion

**Autres informations sur autres établissements (tableaux exhaustifs des options)**

↳ Voir Site IA 44 → <https://www.dsden44.ac-nantes.fr/scolarité-et-vie-de-l-eleve/inscription-dans-un-etablissement-scolaire/lycee/en-route-vers-le-baccalaureat-2021-1157194.kjsp?RH=IA44>

## SECTORISATION / A bien savoir...

**Les élèves du collège le Haut Gesvres, selon leur résidence (Treillières et Grandchamp), ont vocation à poursuivre leurs études au lycée Monge et au lycée Carcouet (selon option).**

**Depuis 2016**, Les élèves de la Pâquelais relèvent du lycée Nicolas Appert suite décision de M. l'inspecteur d'académie en date du 2 décembre 2016

**Information spécifique sectorisation Lycée Appert... après le collège le Haut Gesvres... après la 3<sup>ème</sup>**

**Voici les règles en vigueur pour la procédure d'affectation quant aux demandes formulées vers le lycée Appert à Orvault.**

↳ Les élèves domiciliés à Treillières ont la possibilité de demander le lycée Nicolas Appert à ORVAULT sans avoir à formuler de demande de dérogation. Le paramétrage du logiciel fait que leurs vœux sur ce lycée sont étudiés après qu'aient été affectés tous les élèves pour qui le lycée Appert est purement le lycée de secteur.

Les affectations étant effectuées dans la limite des places vacantes, il est important de bien noter qu'il faut effectivement que les familles expriment aussi un vœu sur leur lycée de secteur, à Monge ou à Carcouët.

Les élèves domiciliés à Grandchamp des Fontaines doivent formuler une demande de dérogation pour toute demande d'affectation formulée sur un autre lycée que Monge ou Carcouët.

